

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/PET.3/L.173
19 juin 1962

ORIGINAL : FRANÇAIS

PETITION DES REFUGIES RWANDAIS AU CONGO CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle.)

REFUGIES RWANDAIS
AU CONGO
BP.182 Goma-Kivu
CONGO

Goma, le 6 juin 1962

TRANSMIS copie à

- Mademoiselle
Présidente de la Commission de
l'ONU au Ruanda-Urundi
- Monsieur le Président national de
l'Union nationale rwandaise
RUKÉBA François

Objet : Révocation de RWAGASANA M.
de sa qualité de Secrétaire
général de l'UNAR

A Messieurs les Membres du Conseil de tutelle
des Nations Unies

UNATIONS à New York
Etats-Unis

Excellences,

Nous, membres de l'Union nationale rwandaise, qui sommes réfugiés à l'étranger, venons de prendre connaissance des incartades de M. RWAGASANA Michel, ancien secrétaire général de l'UNAR quant au simulacre de réconciliation entre l'UNAR et le PARMEHUTU représenté au Conseil de tutelle par RUGIRA A., président du Conseil supérieur du PARMEHUTU au Rwanda, surtout en ce qui concerne les deux ministères que le Gouvernement fantoche de Kayibanda a accordés aux faux unaristes.

1. Affirmons qu'auparavant Rwagasana était des nôtres, mais que par suite il a tourné casaque par une entente progressive avec les colonialistes et leurs valets d'impérialisme, et cela dans le but de perdre notre cause. Malheureusement, cette trahison nous a été connue trop tard. Comme preuves à l'appui, vous avez à votre disposition ses premiers écrits qui sont en contradiction flagrante avec ses

récentes déclarations qui manifestent clairement son retournement. Rwagasana a été parmi les premiers leaders de l'UNAR à s'opposer à l'action néfaste du PARMEHUTU, à ses principes démagogiques, à son mépris de l'autorité établie et de la monarchie, à ses horreurs meurtrières, à son défaitisme et à son évidente collaboration avec les impérialistes colonialistes.

2. La trahison de Rwagasana s'est montrée, 1°) lorsqu'il a forcé le peuple par des promesses fallacieuses à participer aux élections législatives anti-démocratiques organisées par les colonialistes belges au mépris des résolutions de la Commission de tutelle de l'ONU en septembre 1961; 2°) quand il a pris l'initiative hasardeuse de composer avec le gouvernement, valet des Belges, en acceptant, sous prétexte d'une réconciliation nationale, deux portefeuilles illusoires, engageant ainsi son parti dans une impasse contradictoire, car cette réconciliation nationale était conditionnée, suivant d'ailleurs les résolutions de la Commission de tutelle dans sa session de mars dernier, par le retour intégral et pacifique des réfugiés et de Sa Majesté KIGELI V, roi du Rwanda, par la restauration de la justice distributive, par l'arrêt inconditionné des hostilités, des spoliations, des massacres et assassinats de tout genre qui ne font que continuer à se perpétrer, plongeant ainsi la nation dans le chaos le plus indescriptible.

3. Par cette haute trahison à leur parti, Rwagasana et son compère Rutsindintwarane, se sont rendus indignes de notre confiance, aussi la leur avons-nous retirée en les révoquant de leurs fonctions et en les excluant du parti de l'UNAR. Par conséquent ils n'ont plus rien à dire ni à faire qui engage l'UNION NATIONALE RWANDAISE. Ces deux traîtres ne pouvaient mieux prouver leur perfidie qu'en se camouflant derrière marionnettes : NCOGOZABAHIZI, ex-chef du Kabagali, qui pour avoir battu le record dans le massacre de ses propres sujets, a été élevé au rang des conseillers du sanguinaire colonel LOGIET AFRICA Etienne, frère cadet du dernier n'a pu qu'écouter la voix du même sang qui coule dans ses veines.

4. Quant à la radio Kigali, elle n'est qu'un organe de diffusion du pur mensonge. En effet, elle prétend que la paix est établie au Rwanda, alors que partout dans le pays, ce n'est que massacres incessants, incendies et destructions

des biens, départ massif des patriotes qui fuient le nouveau régime, aggravant ainsi le problème ardu des centaines de milliers de réfugiés; l'exil forcé du Roi du Rwanda, pour ne citer que cela, est bien loin de favoriser le rétablissement de la paix. La dernière Commission de l'ONU peut bien témoigner de ce que nous affirmons.

5. Nous sommes membres convaincus et effectifs de notre parti UNAR et nous ne reconnaissons qu'un seul chef actuel de ce parti à qui nous avons voué toute notre fidélité, c'est Monsieur RUKÉBA François; c'est bien lui qui est le Président national de l'UNAR. Si Rutsindintwarane se prétendit un moment président général de l'UNAR ce ne fut qu'un intérim qu'il assumait, d'ailleurs très indignement, pendant l'internement du vrai président Rukeba, à la prison colonialiste de Kigali.

6. Notre seule prière qui vous est adressée est de nous délivrer du joug des colonialistes belges et de nous accorder une indépendance nationale basée sur une vraie démocratie et sur les principes du Droit de l'homme et surtout pas sur les conceptions démagogiques et tribalistes du PARMERUTU.

LES SIGNATAIRES :
(Illisible)
